

Compte-rendu de l'audience des AESH, accompagnés par FO, avec le Recteur de l'académie de Rennes

Mercredi 16 juin 2021

À la suite des mobilisations pour un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIALs, et des réunions organisées par les syndicats FO dans les départements de l'académie, la FNEC FP-FO et les personnels AESH ont obtenu une audience au rectorat, le mercredi 16 juin à 14h30.



AUCUNE RÉPONSE AUX REVENDICATIONS N'A ÉTÉ APPORTÉE. L'audience s'est close sur la détermination des AESH à obtenir satisfaction, et la volonté d'aller au ministère.

Le ministre doit répondre à nos revendications :

- un vrai statut de la fonction publique,
- une revalorisation des salaires,
- un contrat à temps plein, pas de temps partiel imposé,
- l'octroi des primes REP et informatique,
- la création de tous les postes nécessaires et le recrutement des AESH,
- un véritable droit à la formation,
- l'abandon des PIAL, NON à la mutualisation/précarisation des AESH,
- une vraie protection face au Covid : matériels de protection adaptés, priorité aux tests et vaccins...

Il est temps de nous tourner vers le ministère. Faisons entendre nos revendications ! Les syndicats départementaux Force ouvrière des 1er et 2nd degrés de l'académie de Rennes vous proposent d'aller à la rencontre du ministre.

Le ministre doit entendre que les AESH doivent pouvoir vivre de leur métier, dans des conditions de travail dignes et acceptables.

**Vous êtes intéressé(e) par la montée sur Paris pour rencontrer le ministre ?
Contactez-nous aux adresses ci-dessous.**

AESH du 22, pour 1er degré : snudi.fo22@free.fr ; pour le 2nd degré : snfolc22@free.fr

AESH du 29, pour 1er degré : snudi.fo29@orange.fr ; pour le 2nd degré : snfolc29@orange.fr

AESH du 35, pour le 1er degré : snudifo35@wanadoo.fr ; 2nd degré : syndicat@snfolc35.fr

AESH du 56, pour le 1er degré : snudifo56@orange.fr ; pour le 2nd degré : snfolc56@wanadoo.fr

Au plus fort du rassemblement, nous étions une trentaine.

Notre délégation était composée d'un représentant syndical et de 5 personnels AESH (deux camarades AESH du SNUDI-FO 22 et trois AESH du 35 qui avaient participé au stage syndical du 16 mars, personnes qui ont décidé d'adhérer à FO).

Quatre personnes ont reçu la délégation, dont le recteur lui-même, le secrétaire général et son adjoint. L'audience a duré 1h30, pendant laquelle le recteur a été à l'écoute.

Les AESH ont déroulé les revendications, en insistant sur les PIALs, la rémunération, les conditions de travail, les contrats, les frais de déplacement, les affectations, les missions, la protection des personnels... Un gros balayage de la situation générale des AESH. Les AESH ont le droit à un travail décent, digne, avec un vrai salaire et un statut !

Ils ont bien pris note de nos revendications, notamment car ils doivent rencontrer le Ministre début juillet justement pour faire un bilan de la situation des AESH dans l'académie. Nos revendications seront donc soumises à Blanquer.

NON aux PIALs

Les AESH dénoncent la mise en œuvre des PIALs inclus dans la loi Blanquer, dite « école de la confiance », qui vise à mutualiser les AESH pour en réduire le nombre et donc le coût. Cette loi confirme la volonté du Ministre de maintenir ces personnes en situation de précarité.

Courant février / mars 2021, 100% du 35 a été passé sous PIAL : des avenants ont été envoyés aux AESH avec un rattachement obligatoirement à des PIALs. Les AESH ont eu obligation de signer leur avenant (risque

d'être considérés comme démissionnaires) alors qu'ils ont vu leur champ d'affectation considérablement élargi.

Les AESH exigent l'abandon des PIALs.

Les AESH revendiquent le respect des notifications de la MDPH : pas de remplacements improvisés à la dernière minute lorsqu'un(e) collègue est absent(e), pas de prises en charge d'élèves non « attribués » par la MDPH, pas de notifications produites par le PIAL.

Statut, contrat, déroulement de carrière

Les AESH revendiquent la fin des CDD renouvelables et exige un accès immédiat au CDI.

Les AESH revendiquent la création d'un nouveau corps de fonctionnaires d'Etat et l'intégration dans ce corps de tous les AESH qui le souhaitent.

Les AESH revendiquent un déroulement de carrière juste, régulier et équitable, non tributaire d'entretiens professionnels opaques.

Les AESH revendiquent la possibilité pour tous les personnels de travailler à temps complet et une véritable prise en compte du travail invisible (*participation aux*

réunions dont les ESS, concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives, gestion du matériel, encadrement des sorties, temps de déplacements entre les établissements...).

Lorsque les personnels s'adressent à la coordination AESH de la DSDEN 35, il leur est répondu que la DSDEN est « contrainte par le statut légal national des AESH depuis 2019, qui fixe le temps de travail des AESH à 24h hebdomadaires ».

Dans le décret en question, rien ne limite les contrats à ces 24 heures. Les personnels ont besoin de sortir de la précarité, et les enfants ont besoin d'accompagnants ! Ils doivent pouvoir accéder à des temps complets.

Les AESH demandent que la Commission Consultative Paritaire (CCP) puisse exercer ses prérogatives en matière d'affectation

par la mise en place de commissions départementales pouvant étudier les vœux formulés par l'ensemble des AESH sur la base de la publication de l'ensemble des postes et d'un barème. Ils demandent également que la CCP exerce ses prérogatives quant aux entretiens professionnels et à leur éventuelle contestation par les agents.

Les AESH exigent le respect des obligations personnelles des AESH dans l'élaboration des emplois du temps, un emploi du temps qui doit être pérenne, et ne pas être modifié sans l'accord de l'AESH.

Les AESH dénoncent le fait que des AESH soient encore employés par les lycées Pierre Mendès-France de Rennes, ou Thépot de Quimper. Ils demandent que tous les AESH dépendent directement du rectorat de Rennes.

Recrutement

Les AESH revendiquent le réemploi de tous les personnels en CDD et exigent qu'ils en soient informés avant la fin de l'année scolaire.

Les AESH exigent le recrutement immédiat et massif d'AESH à hauteur des besoins dans le département. Pour permettre le financement de ces nouveaux emplois, nous réclamons le retour des 400 millions rendus par le Ministre à Bercy en février 2021.

Les AESH, par leurs syndicats, se sont déjà adressés au Ministre pour exiger le recrutement nécessaire des personnels, et ils continueront de le faire. Ils invitent Monsieur le Recteur à faire remonter les besoins de l'académie afin de voir un abondement conséquent de l'enveloppe AESH.

Les AESH revendiquent la création d'une brigade de remplacement AESH à l'image des professeurs des écoles.

Formation

Les AESH revendiquent la mise en place de formations initiales et qualifiantes,

spécifiques aux handicaps rencontrés avec les élèves en situation de handicap.

Rémunérations

Les AESH se félicitent de la victoire syndicale que représente le reversement aux personnels renouvelés de l'indemnité compensatrice de hausse de CSG. Ils constatent cependant que tous ne l'ont pas perçue et demandent donc que la procédure de remboursement soit effective. L'académie de Rennes est en retard sur d'autres académies, qui ont déjà procédé au versement de cette indemnité. Ce n'est pas acceptable. L'année scolaire est presque achevée !

Les AESH revendiquent également que l'indemnité soit versée à tous les nouveaux embauchés depuis le 1er janvier 2018.

Les AESH revendiquent une revalorisation salariale immédiate, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice et une progression plus rapide dans les échelons.

Les AESH revendiquent le versement des primes REP et REP + pour les AESH travaillant dans les établissements concernés.

Respect des missions liées à l'inclusion

Les AESH demandent l'abondement des heures notifiées aux élèves en situation de handicap : ils ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel des coupes budgétaires.

Les AESH revendiquent l'abandon de l'accompagnement mutualisé, et le retour à l'accompagnement individualisé, et donc

la fin des PIALs. **Ils revendiquent** le maintien de toutes les structures spécialisées (ITEP, IME...) : l'inclusion systématique peut provoquer la souffrance des élèves en situation de handicap, des familles et des personnels.

Santé et sécurité au travail

Les AESH dénoncent le retard qui a été pris dernièrement dans plusieurs établissements scolaires concernant le réapprovisionnement des masques, distribués au compte goutte. Les AESH, bien souvent servis les derniers, ont dû pallier les manques de l'employeur et se fournir eux-mêmes en masques jetables.

C'est inacceptable.

Les AESH revendiquent la gratuité des tests salivaires.

Les AESH exigent le respect des préconisations médicales, notamment en matière d'affectation des personnels.



**Rejoignez un syndicat
qui se bat sur les revendications.
Adhérez à Force Ouvrière !**